



*POUR ADOPTION*

**Règlement n° 2013-125-2.18-5.26 modifiant le règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

**Considérant** que la Municipalité souhaite modifier son règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 mars 2026 ;

**Considérant** que le présent règlement a dûment été présenté à la séance ordinaire du 14 avril 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement est identifié par le n° 2013-125-2.18-5.26 et sous le titre de *Règlement no 2013-125-2.18-5.26 modifiant le règlement no 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.*

**Article 3**

Le tableau de l'article 4.2 du règlement 2013-125-2.18 est modifié afin d'augmenter les délégations de dépenses autorisées pour le directeur du Service de sécurité incendie de 5 000\$ à 10 000\$ pour les dépenses essentielles/urgentes et de 2 500\$ à 5 000\$ pour les dépenses de bon fonctionnement :

	<b>Dépenses essentielles/urgentes</b>	<b>Dépenses de bon fonctionnement</b>
Directeur général	24 999 \$	12 500 \$
Remplaçant du directeur général en son absence	10 000 \$	10 000 \$
Responsable du Service des travaux publics	10 000 \$	5 000 \$
Remplaçant du responsable du Service des travaux publics	5 000 \$	5 000 \$
Chef d'équipe du Service des travaux publics	2 000 \$	1 000 \$
Mécanicien	2 000 \$	1 000 \$
Trésorière	5 000 \$	2 500 \$
Responsable du Service du greffe	5 000 \$	2 500 \$
Directeur du Service de sécurité incendie	<del>5 000 \$</del> <b>10 000 \$</b>	<del>2 500 \$</del> <b>5 000 \$</b>
Responsable du Service d'urbanisme et de l'environnement	5 000 \$	2 500 \$

Responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	5 000 \$	2 500 \$
Responsable des infrastructures	10 000 \$	5 000 \$

**Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*Pour adoption*  
\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Charuest  
Maire

*Pour adoption*  
\_\_\_\_\_  
André Martel  
Directeur général  
Greffier-trésorier